

CONCOURS DE SURVEILLANT DU JARDIN

SUJETS DONNÉS AU CONCOURS 2016-2017

IMPORTANT :

**Le programme étant toujours susceptible d'être modifié,
cette brochure est fournie à titre purement indicatif.**

*Pour tout renseignement complémentaire concernant ce concours
les candidats peuvent s'adresser à la :*

*Direction des Ressources humaines et de la Formation du Sénat
15, rue de Vaugirard – 75291 Paris cedex 06*

Internet : <http://www.senat.fr/emploi> – Courriel : concours-rhf@senat.fr

SOMMAIRE

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ..... 2

ÉPREUVES D'ADMISSION..... 7

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves d'admissibilité comprennent :

1. Épreuve de compréhension de texte (*Durée 1 heure – coefficient 1*)

Les candidats doivent répondre à des questions sur, ou en lien avec, un texte d'ordre général qui leur est proposé.

2. Épreuve de compte rendu (*Durée 1 heure – coefficient 2*)

Cette épreuve consiste à rendre compte par écrit, le plus complètement et exactement possible, de faits dont les candidats prennent préalablement connaissance visuellement, oralement ou par écrit.

Il sera tenu compte des qualités d'expression écrite.

3. Un ou plusieurs tests psychotechniques (*Durée 30 minutes environ – coefficient 2*)

ÉPREUVE DE COMPRÉHENSION DE TEXTE

(Durée 1 heure – coefficient 1)

« Un ailleurs au sein de la ville –
Le parc des Buttes-Chaumont »

Maité Clavel

Ethnologie française, 2010

1 Le jardin est un *endroit aimé* par des personnes différentes par l'âge et le milieu social.
2 Il peut paraître trop aménagé, trop peuplé, trop petit, pas assez abrité, pas assez équipé, mais
3 il procure un plaisir que les autres espaces de la ville ne donnent pas. Il permet un retrait,
4 même relatif, par rapport aux activités citadines, une rupture dans le rythme des occupations
5 et des parcours urbains. Il est fréquenté pour des raisons très différentes : pour son calme, sa
6 beauté, pour sortir les enfants, retrouver des amis, dépenser son énergie en courant, en
7 marchant d'un bon pas, en jouant. Ce faisant, les citadins se l'approprient en le regardant, en
8 l'admirant, en l'animant. Ils en font « leur » espace, non en l'accaparant, en en interdisant
9 l'accès, en imposant leur manière de l'utiliser, mais en ajoutant leur parcours, leur regard,
10 leur disponibilité ou leur réserve à celle des autres promeneurs (...).

11 Aux Buttes-Chaumont, comme dans d'autres jardins publics, sans doute, l'occupation
12 du jardin, occasionnelle ou familière, ne se fait pas dans le désordre. Les activités et les
13 citadins sont pourtant nombreux. Les joggers courent et dépassent des promeneurs qui
14 marchent d'un pas lent ou sont assis sur les bancs, tout en devisant ou en regardant autour
15 d'eux. Les enfants gambadent ou se font porter, jouent dans le sable ou sur les installations
16 imaginées pour eux. L'observateur est tenté de penser, dans un premier temps, qu'il existe
17 peut-être un modèle général du comportement public dans le jardin. La coexistence semble
18 en effet plus paisible qu'à l'extérieur des grilles, les parents semblent moins impatientes, la
19 jeunesse moins bruyante, les arbres ne sont pas abîmés, les enfants ne s'y aventurent pas, les
20 corbeilles fleuries sont intactes, les allées propres...Le règlement affiché près des entrées
21 serait-il lu et respecté ? L'influence souvent jugée apaisante des éléments naturels se
22 vérifierait-elle dans les jardins, au sein même de la ville ? L'observation régulière du jardin
23 montre que les comportements ne se limitent pas aux stéréotypes. L'image figée du jardin
24 public, un espace conventionnel où les habitudes sociales se conforment à des normes et à
25 des règlements, est souvent bousculée.

26 Les pratiques des promeneurs se révèlent infinies. Chaque observation apporte une
27 nouvelle information sur ce que les espaces du jardin permettent ou suscitent. Les saisons ou
28 le temps voient le public varier, les comportements s'adapter à la chaleur ou à la pluie. Le
29 jardin peut se vider brusquement ou se remplir tout aussi soudainement. Certains dimanches
30 de printemps et d'été, les pelouses sont couvertes d'adeptes du bronzage plus ou moins
31 déshabillés. Ces adaptations aux variations climatiques, propres à notre époque, ne sont
32 qu'un aspect des usages et des pratiques du parc des Buttes-Chaumont. Elles sont le fait de
33 citadins, elles parlent de la ville dans sa diversité. Cela ne va pas sans contradictions :

34 comment concilier, par exemple, le jardin des sportifs, le jardin des propriétaires de chiens, le
35 jardin des enfants, le jardin pour le repos et le jardin des jardiniers, dans un seul et même
36 jardin ? Comment le jardin garde-t-il son unité ? Comment les responsables de sa gestion, de
37 son entretien, tiennent-ils compte de ces demandes peu compatibles ? Comment le jardin
38 reste-t-il un jardin pour tous ?

39 L'urbanité singulière du parc des Buttes-Chaumont réside dans les usages et les
40 pratiques qui ont cours dans cet espace public singulier, dans les circulations, les rythmes
41 d'occupation, les manières de se comporter entre promeneurs qui composent avec le site et
42 ses aménagements.

43 Chaque promenade dans les Buttes-Chaumont ajoute une attitude, une pratique à celles
44 déjà repérées. Des zones peuvent effectivement être distinguées, fréquentées plutôt, par un
45 certain type de population, à tel moment de la journée, de la semaine, voire de l'année. Cela
46 ne permet pas de spécialiser ces zones car les populations et les activités se succèdent sans
47 régularité.

Un ailleurs au sein de la ville – Le parc des Buttes-Chaumont
Maité Clavel

Ethnologie française, 2010

QUESTIONS

1. Donnez le sens des mots ou expressions suivants dans le contexte du texte (6 points) :
 - *Activités citadines* (ligne 4)
 - *En l'accaparant* (ligne 8)
 - *Stéréotypes* (ligne 23)
 - *Adeptes du bronzage* (ligne 30)
 - *Demandes peu compatibles* (ligne 37)
 - *Espace public singulier* (ligne 40)

2. a) Réécrivez la phrase suivante en conjuguant les verbes à l'imparfait : « *La coexistence semble en effet plus paisible qu'à l'extérieur des grilles, les parents semblent moins impatients, la jeunesse moins bruyante, les arbres ne sont pas abîmés, les enfants ne s'y aventurent pas, les corbeilles fleuries sont intactes, les allées propres* ». (2 points)

b) Réécrivez la phrase suivante en mettant au singulier les noms au pluriel : « *Les joggers courent et dépassent des promeneurs qui marchent d'un pas lent ou sont assis sur les bancs, tout en devisant ou en regardant autour d'eux* » (2 points).

3. L'auteur du texte souligne que « *l'occupation du jardin, occasionnelle ou familière, ne se fait pas dans le désordre. Les activités et les citadins sont pourtant nombreux.* » (lignes 11 et 12). Selon vous, l'existence d'un règlement est-elle une contrainte pour les usagers des jardins publics ? Développez votre point de vue en 8 lignes minimum. (10 points)

ÉPREUVE DE COMPTE RENDU

(Durée 1 heure – coefficient 2)

Cette épreuve consiste à rendre compte, le plus complètement et exactement possible, de faits dont les candidats auront eu préalablement connaissance visuellement. Il sera tenu compte des qualités d'expression écrite.

Relatez de façon détaillée, le plus complètement et exactement possible, l'ensemble des faits présentés dans le film qui vient de vous être projeté.

ÉPREUVES D'ADMISSION

Les épreuves d'admission comprennent :

1. Épreuve d'exercices physiques (*Coefficient 2*)

L'épreuve d'exercices physiques porte sur les trois épreuves suivantes : course de vitesse, course de demi-fond et natation.

Les modalités et le barème de notation de cette épreuve sont précisés en annexes de la brochure.

2. Épreuve orale facultative de langue vivante (*Durée 15 minutes – coefficient 1 – seuls les points excédant la note de 10 sur 20 sont pris en compte*)

Cette épreuve consiste en une conversation libre dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe littéral, chinois, espagnol, italien, néerlandais, polonais, portugais ou russe.

3. Entretien avec le jury (*Durée 20 minutes – coefficient 4*)

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury, permettant d'apprécier la motivation et l'adéquation des candidats à l'emploi de surveillant du Jardin.

Pour cette épreuve, le jury dispose d'une fiche individuelle de renseignements, préalablement remplie par les candidats et ne faisant l'objet d'aucune notation.

Un ou plusieurs inventaires de personnalité, non notés, seront renseignés par les candidats puis portés à la connaissance du jury avant l'entretien.